

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 12 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15    Quorum : 8    Présents : 8    Votants : 11    Procurations : 3    Absents : 4

Date de convocation : 5 mars 2026

Date d'affichage : 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 11h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Christian JULIAN.

Étaient absents : Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS

Représentés :

- Jean-François GALLIARD représenté par Yvan BOUAT
- Michèle BARASCUD représentée par Anne-Marie FRENEHARD
- Claude AROCAS représenté par Ricahrd FIOL

Objet : Vote de l'affectation du résultat du budget assainissement (budget 45001)

**Délibération n° 2026-25**

Le conseil municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un déficit de - 32 113.12 €

Pour Mémoire BP 45001 budget assainissement - 2025	
Déficit de fonctionnement antérieur reporté	-54 107.89 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	99 289.00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 :</b>	
Excédent de fonctionnement	21 994.77 €
Excédent d'investissement	16 360.58 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	<b>-32 113.12 €</b>
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	<b>115 649.58 €</b>
Solde affecté comme suit :	
* Affectation au déficit reporté (dépenses de fonctionnement au 002)	-32 113.12 €
* Affectation à l'excédent reporté (recettes d'investissement au 001)	115 649.58 €

**Délibération adoptée à 11 voix pour.**

Accusé de réception en préfecture  
012-211201686-20260312-20261203\_25-DE

Reçu le 19/03/2026

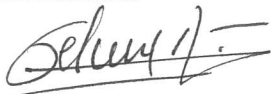
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 12 mars 2026.

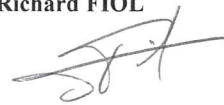
Le secrétaire de séance

Alain DELMAS



Le Maire,

Richard FIOL



17 MARS 2026

Transmis au représentant de l'Etat le : .....17 MARS 2026.....

Publié le : .....

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>